

Unité bi-départementale Landes et Pyrénées-Atlantiques
Cité Galliane
9 avenue Antoine Dufau
40012 MONT-DE-MARSAN

MONT-DE-MARSAN, le 01/03/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 27/02/2023

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

SITCOM Côte Sud des Landes

route de Capbreton
40230 Bénésse-Maremne

Code AIOT : 0005208478

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 27/02/2023 dans l'établissement SITCOM Côte Sud des Landes implanté route de Capbreton 40230 Bénésse-Maremne. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

L'inspection a été réalisée de manière inopinée afin de constater l'évolution des stocks présents sur la plateforme.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SITCOM Côte Sud des Landes
- route de capbreton 40230 Bénésse-Maremne
- Code AIOT : 0005208478
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Oui

Le SITCOM Côte Sud des Landes dispose sur la commune de Bénésse-Maremne d'une plate-forme multi-matériaux destinée au regroupement et à la valorisation des différents déchets provenant des autres installations du syndicat (unité de valorisation énergétique, déchetteries).

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- état des stocks et conditions de stockage sur la plateforme

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension,...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
2	dimension stockage bois	DAE du 19/07/2016, EdD pt 12.7	/	Sans objet

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Conditions de stockage	Arrêté Préfectoral du 26/06/2018, article 9.2.1	/	Sans objet
3	Stockage de balles OM	Arrêté Préfectoral du 26/06/2018, article Annexe 4- Plan des unités fonctionnelles	/	Sans objet
4	Etat des stocks et inventaire	Arrêté Préfectoral du 26/06/2018, article 8.1.2	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Les stocks ont été, dans l'ensemble, réduits. Seul le stockage de palettes, supérieur à une hauteur de 4 m, doit être réduit afin d'éviter tout effet domino sur le site en cas d'incendie.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conditions de stockage

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 26/06/2018, article 9.2.1
Thème(s) : Situation administrative, conditions de stockage
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : L'entreposage des déchets et matières entrantes est fait de manière séparée de celui des composts et déchets stabilisés, selon leur nature, sur les aires identifiées réservées à cet effet. Les produits finis et déchets destinés à un retour au sol sont stockés par lots afin d'en assurer la traçabilité.
Constats : Ce point était l'objet du constat n°5 de l'inspection du 31/08/2022. Les andains, à différents stades de maturation sont identifiés. La progression se fait par déplacements successifs du sud vers le nord, en direction du criblage. Les tas qui étaient non identifiés lors de l'inspection précédente sont constitués de résidus de balayage. Des analyses sont en cours afin de déterminer leur destination future (compostage spécifique ou ISDI). L'exploitant a indiqué avoir installé des panneaux identificatifs aux pieds des andains. Ceux-ci ont été arrachés lors des opérations de retournement des andains. La présence des panneaux n'a donc pas pu être constatée lors de l'inspection. Les andains sont néanmoins identifiés sur un plan de la plateforme.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 2 : dimension stockage bois

Référence réglementaire : DAE du 19/07/2016, EdD, pt 12.7
Thème(s) : Risques accidentels, Stockage
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : L'aire de traitement du bois de dimensions 110 m x 72 m a été considérée pour la modélisation. La hauteur de stockage de cette zone est limitée à 4 m.
Constats : Le stock de bois a été réduit depuis la dernière inspection. Cependant, le stockage de palette demeure supérieur à 4 m. Au vu de l'étude de flux thermiques transmise par mail en date du 19/12/2022, la hauteur de stockage doit être réduite, sous 15 jours, à 4 m maximum afin d'éviter tout effet domino en cas d'incendie. Des mesures conservatoires doivent être présentées. De plus, des commentaires sont attendus quant aux effets thermiques le long de la paroi A, afin de garantir l'intégrité et l'accessibilité de la réserve d'eau lors d'un éventuel sinistre.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

N° 3 : Stockage de balles OM

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 26/06/2018, Annexe 4 Plan des unités fonctionnelles
Thème(s) : Risques accidentels, Stockage balles OM
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Le plan détermine les différentes zones fonctionnelles du site et les différents emplacements de stockage. La zone mâchefer est distincte de la zone balles OM.
Constats : Lors de l'inspection du 31/08/2022, il avait été constaté la présence de balles d'OM dans le bâtiment mâchefer. Ces dernières ont totalement été évacuées.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 4 : état des stocks et inventaire

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 26/06/2018, article 8.1.2
Thème(s) : Situation administrative, état des stocks
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : L'inventaire et l'état des stocks des substances et mélanges dangereux décrit précédemment à l'article 6.1.1. seront tenus à jour dans un registre, auquel est annexé un plan général des stockages. Ce registre est tenu à la disposition des services d'incendie et de secours.
Constats : Lors de l'inspection du 31 août 2022, le constat suivant avait été dressé : <i>« Le bureau d'accueil de la plate-forme assure un suivi des matières entrantes et sortantes et réalise quotidiennement un état des stocks. En complément, l'exploitant a indiqué être en cours de réalisation d'un inventaire complet des déchets présents sur le site, par secteur, et avoir rencontré les pompiers pour leur présenter la démarche. L'objectif est de pouvoir leur mettre à disposition un plan matérialisant les quantités maximales présentes par zone et par type de déchet. L'état des stocks actuellement tenu par le bureau d'accueil se révèle en effet incomplet dans la mesure où certains stocks "dormants" (voir point de contrôle ci-après) ne semblent pas avoir été pris en compte, notamment en ce qui concerne le bois et les refus de compost. »</i>
L'inventaire du stock de la plateforme a été transmis par courrier en date du 27/09/2022. Lors de la présente inspection, des précisions ont été apportées par l'exploitant : — tous les camions passent par le pont bascule en entrée et sortie de site. Ces pesées font l'objet de saisies manuelle et informatique. — les différents déchets entrants subissant maturation, perte de volume et mélange, il n'est pas possible de tenir un registre exhaustif de tous les produits intermédiaires du processus de compostage (ceci impliquerait d'effectuer un chargement de benne, puis un passage sur le pont bascule avant de redéposer sur la plateforme).
Cependant, l'exploitant travaille à établir un plan de localisation avec les quantités maximales pouvant être présentes sur site à destination du SDIS. Le passage d'un drone fin avril est également prévu afin de s'assurer des quantités et volumes présents sur site.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet